

Sanction Application and FAQs (Skate Canada Rule 2206)

1. What is a Sanction?

A sanction is an approval by Skate Canada New Brunswick of a skating competition, event or activity.

2. Why do we need a Sanction?

A sanction is needed to protect the eligibility status of our skaters.

3. Who issues the Sanction?

For the most part, Skate Canada New Brunswick issues Sanctions for activities within NB.

4. What happens if we fail to abide by the rules and regulations pertaining to Sanctions?

Any club or skating school failing to abide by the rules and regulations pertaining to sanctions will be subject to the disciplinary action set for in the Complaints, Suspension and Expulsion Policy by-law, which may include loss of membership in the Skate Canada.

5. Are there administrative fees?

Yes. All Sanctions are subject to an administrative fee of \$25.00. If an application is received less than 14 days before the event, a late fee of \$100.00 (Skate Canada Rule 2206 (10.5)) will be applied in addition to the administrative fee.

6. Do we need a sanction for a carnival/ice show or exhibition, if we are not charging an admission fee?

No, you do not need a Sanction if you are not charging an admission fee. However, if you are receiving sponsorship monies, you must apply for a Sanction.

7. If a synchro team and/or skater(s) want to skate an exhibition at a hockey game, must they apply for a

Demande de sanction et FAQ (Règlement 2206 de Patinage Canada)

1. Qu'est-ce qu'une sanction?

Une sanction est l'approbation que Patinage Canada Nouveau-Brunswick accorde à une compétition, épreuve ou activité de patinage.

2. Pourquoi avons-nous besoin d'une sanction?

La sanction est nécessaire pour protéger le statut d'admissibilité de nos patineurs.

3. Qui émet la sanction?

La plupart du temps, Patinage Canada Nouveau-Brunswick émet les sanctions pour les activités de patinage au Nouveau-Brunswick.

4. Que se passe-t-il si nous ne parvenons pas à respecter les règles et règlements relatifs aux sanctions?

Tout club ou toute école de patinage ne respectant pas les règles et règlements relatifs aux sanctions pourrait se voir imposer les mesures disciplinaires énoncées dans la politique en matière de plainte, suspension et expulsion, incluant la résiliation de l'adhésion à Patinage Canada.

5. Y a-t-il des frais administratifs?

Oui, toutes les sanctions sont soumises à des frais administratifs de 25 \$. Si la demande est reçue moins de 14 jours avant la tenue de la compétition, épreuve ou activité de patinage, des frais de retard de 100 \$ seront exigés en plus des frais administratifs, conformément au règlement 2206 (paragraphe 10.5) de Patinage Canada.

6. Faut-il obtenir une sanction pour une démonstration ou une revue sur glace si nous ne demandons pas de droits d'entrée?

Non, vous n'avez pas besoin d'une sanction si vous ne demandez pas de droits d'entrée. Toutefois, si vous recevez des fonds de commandite, vous devez

| | |
|---|---|
| <p>Sanction? Yes, they would apply under the exhibition definition.</p> <p>8. Can a synchro team and/or skater(s) apply for a “blanket” sanction to skate exhibitions that would cover them for an entire season? No. A Sanction is valid for specified performance or appearance only (SC Rule 2206 7a).</p> <p>9. We are hosting a competition. Do we need to apply for a Sanction? Yes, all competitions need to be sanctioned by SCNB. The only exception is Sectionals. This competition is sanctioned by Skate Canada.</p> <p>10. We are organizing an ice show and have guest skaters that are not members of our club. Can they participate? Yes they can. You will need to get a written permission from their home club and submit this with your Sanction application.</p> <p>11. Our skater has been asked to do a media appearance, does the skater need a sanction? Yes, under Media.</p> <p>12. Can SCNB request that a Sanction for an event be required? Yes. SCNB reserves the right to require a sanction for any event, when, in its opinion, such action is necessary to protect the eligibility of its members and the interest of skating.</p> <p>13. Can SCNB sanction participants? SCNB may sanction participation of its members in events not sanctioned, controlled or sponsored by SCNB.</p> | <p>demander une sanction.</p> <p>7. Si une équipe ou un groupe de patineurs de patinage synchronisé veulent faire une démonstration lors d’un match de hockey, doivent-ils faire une demande de sanction? Oui, car cela demeure une démonstration.</p> <p>8. Est-ce qu’une équipe ou un groupe de patineurs de patinage synchronisé peuvent demander une sanction étendue qui pourrait s’appliquer à toutes les démonstrations qui auraient lieu au cours de la saison? Non, une sanction n’est valide que pour une performance ou une apparence déterminée, conformément au règlement 2206 (paragraphe 7a) de Patinage Canada.</p> <p>9. Si nous accueillons une compétition, devons-nous faire une demande de sanction? Oui, toutes les compétitions doivent être sanctionnées par PCNB, sauf les championnats de section, qui sont sanctionnés par Patinage Canada.</p> <p>10. Si nous organisons une démonstration sur glace, pouvons-nous inclure des patineurs qui ne sont pas membres de notre club? Oui, ces patineurs invités peuvent participer à votre démonstration. Vous devez simplement obtenir la permission écrite de leur club et la joindre avec votre demande de sanction.</p> <p>11. Est-ce que nos patineurs ont besoin d’une sanction pour paraître dans les médias? Oui, car il s’agit d’un événement médiatique ou d’une activité commerciale.</p> <p>12. Est-ce que PCNB peut exiger qu’une sanction soit demandée pour la tenue d’une compétition, épreuve ou activité</p> |
|---|---|

| | |
|--|--|
| | <p>particulière?</p> <p>Oui, PCNB se réserve le droit d'exiger qu'une compétition, épreuve ou activité soit sanctionnée s'il est jugé que cela est nécessaire pour protéger l'admissibilité de ses membres et dans l'intérêt supérieur du patinage.</p> <p>13. Est-ce que PCNB peut sanctionner des participants?</p> <p>Oui, PCNB peut sanctionner la participation de ses membres à une compétition, épreuve ou activité de patinage non sanctionnée, contrôlée ou parrainée par PCNB.</p> |
|--|--|